

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008.

L'an deux mil huit un et le quatorze mars à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de La Beume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD puis de M. Pierre CASTAGNO, doyen d'âge, puis de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : Mme ELAPHOS Marie-Hélène, M. EYMERY Jean-Claude, M. CANDY Roger, M. BERMOND François, M. RIGAUD Serge, Mme NOISIER Françoise, M. BRUN Barnabé, M. CASTAGNO Pierre, Mme RIGAUD Josiane, Mme PINET Jacqueline, M. BELLET Jean-Paul.

Absent : Aucun.

Secrétaire de séance : M. Barnabé BRUN.

Elections du Maire et des Adjoint :

M. Serge RIGAUD est élu maire, M. Jean-Claude EYMERY est élu premier adjoint et M. Roger CANDY est élu second adjoint à la majorité des suffrages exprimés.

Formation des commissions communales :

Finances :

Serge RIGAUD (vice-président)	Jean-Paul BELLET
Jean-Claude EYMERY	Jacqueline PINET
Roger CANDY	Pierre CASTAGNO

Surveillance des travaux :

Serge RIGAUD (vice-président)	Pierre CASTAGNO
Jean-Claude EYMERY	Jean-Paul BELLET
Roger CANDY	

Agriculture, chemins ruraux et communaux, O.N.F. :

Roger CANDY (vice-président)	Jean-Paul BELLET
------------------------------	------------------

Appel d'Offres :

Serge RIGAUD (président)	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Jean-Claude EYMERY	François BERMOND
Pierre CASTAGNO	Roger CANDY
Jean-Paul BELLET	Marie-Hélène ELAPHOS

Formation des commissions intercommunales :

Communauté de communes du Haut-Buëch :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Serge RIGAUD	Roger CANDY
Jean-Claude EYMERY	Pierre CASTAGNO

Syndicat intercommunal d'électrification (S.I.E.) :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Serge RIGAUD	Roger CANDY
Jean-Claude EYMERY	Jean-Paul BELLET

Office du Tourisme (O.T.) :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Josiane RIGAUD	Françoise NOISIER

Centre Social Rural du Haut-Buëch :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>
Barnabé BRUN	Françoise NOISIER

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008 (suite).

Délégations aux élus :

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale le conseil décide de confier au maire un certain nombre de délégations pour la durée du mandat. (voir délibération)

Indemnités des élus :

Le conseil, par délibération, a fixé le taux maximal de répartition des indemnités qui seront versées au maire (632,85 € brut) et aux adjoints (245,69 €) en application de la circulaire relative aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

Questions diverses :

Décharge municipale : Le maire informe que par arrêté préfectoral du 28 février 2008 Monsieur le préfet vient de donner l'autorisation à la commune d'exploiter son installation de stockage de déchets inertes sur le site de la décharge actuelle aux Versannes pour une durée de 15 ans.

Voirie : Le maire indique que dans le cadre de la répartition des aides départementales concernant la voirie communale, La Beaume y est éligible en 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.